

L'honorable Kevin Sorenson
Président, Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Monsieur Sorenson,

En vertu de l'article 109 du Règlement, je suis heureuse de répondre au nom du gouvernement du Canada, au quarante-cinquième rapport du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes intitulé *Rapport 4, les programmes de santé buccodentaire pour les Premières Nations et les Inuits – Santé Canada, des rapports de l'automne 2017 du vérificateur général du Canada*.

Le gouvernement est déterminé à répondre à chacun des engagements énoncés dans le rapport du Comité. Le gouvernement répond actuellement à deux de ces recommandations et répondra à celles restantes dans les délais fixés, tel que stipulé dans le rapport du Comité. Les deux recommandations visées par cette réponse sont :

- Recommandation 4 : Services aux Autochtones Canada devrait fournir au Comité un rapport décrivant les progrès réalisés en vue d'améliorer le processus de modification de la liste des services de santé buccodentaire couverts par le Programme des services de santé non assurés.
- Recommandation 5 : Services aux Autochtones Canada devrait fournir au Comité – dans le cadre de l'amélioration de la gestion des prestations de soins dentaires du Programme des services de santé non assurés – un rapport décrivant les progrès réalisés pour ce qui est de 1) clarifier ce que sa norme de service pour les approbations préalables mesure; 2) clarifier la norme de service pour les appels complexes; et, 3) améliorer la saisie des données, afin que la banque de données sur les appels contienne des renseignements exacts et fiables.

En ce qui concerne la recommandation 4, afin de s'assurer que le document *Processus de la révision et du développement des politiques concernant les prestations de soins dentaires pour les non assurés* fournit les détails nécessaires, un examen interne a été

entrepris. À l'issue de cet examen, ce document a été révisé pour y inclure de plus amples renseignements sur le processus décisionnel en vigueur dans l'actuel schéma du processus. Les révisions ont été approuvées par le directeur général de la Direction des services de santé non assurés en juillet 2017.

De plus, le Programme des services de santé non assurés a développé un schéma du processus de communication qui décrit la façon dont il communique avec les clients et les fournisseurs. Le schéma a été approuvé par le directeur général de la Direction des services de santé non assurés en avril 2018. Ce schéma du processus de communications aidera à assurer que les clients et les fournisseurs sont informés des modifications en temps opportun.

En réponse à la recommandation 5, les Services de santé non assurés ont élaboré une norme de service révisée pour les demandes d'autorisation préalable pour les soins dentaires. La nouvelle norme de service révisée, approuvée par le directeur général de la Direction des services de santé non assurés en février 2018, comprend une description de la manière dont se déroule le processus d'examen des autorisations préalables et de la façon dont le temps de traitement est mesuré. Le Ministère a également révisé la section du site Web de Services aux Autochtones Canada se rapportant aux appels, qui comprend maintenant des normes de service clairement énoncées pour les appels. En énonçant les normes de service et ce que ces normes comprennent, les fournisseurs et les clients auront une idée claire de la date à laquelle une réponse du Programme des services de santé non assurés peut être attendue.

En outre, afin de donner suite à la partie 3 de la recommandation, les Services de santé non assurés ont élaboré un schéma du processus d'assurance de la qualité concernant la saisie des données dans la base des données sur les appels qui a été approuvé par le directeur général de la Direction des services de santé non assurés en avril 2018.

L'ensemble de ces modifications soutient les améliorations à l'administration du Programme des services de santé non assurés et de la collecte des données.

Les recommandations restantes (recommandations 1, 2, 3 et 6) sont soumises à des délais variables, tels qu'établis dans le rapport du Comité. Une réponse approuvée par la ministre sera fournie au Comité dans les délais établis.

En conclusion, je tiens à réitérer que le gouvernement est déterminé à renouveler sa relation de nation à nation avec les peuples autochtones. Le gouvernement remercie le Comité de son intérêt et de ses recommandations. J'espère que cette réponse démontre la volonté de Services aux Autochtones Canada de donner suite aux recommandations du Comité

Sincères salutations,

L'honorable Jane Philpott, M.D., c.p., députée

p.j.

c.c. Angela Crandall, greffière du Comité